

Je suis entreprise artisanale du BTP, suis-je vraiment concernée ?

RGPD ? Tout le monde en entend parler, mais qu'est-ce que c'est ?
Quelles sont vos obligations au 25 mai 2018 ?

J'ai déjà un anti-virus sur mon ordi, c'est bon ça suffit ?

Je n'ai pas de salarié, je ne travaille pas en sous-traitance, dois-je aussi respecter cette nouvelle réglementation ?

J'ai un compte pro sur **Facebook**, j'ai les **clés** de mes clients, je diffuse les **photos** de mes chantiers ...
Protéger les données perso de vos clients c'est aussi VOUS protéger, Comment faire ?

Combien de temps dois-je conserver mes archives « papier » ?

Le règlement général pour la protection des données (RGPD) entrera en vigueur le **25 mai prochain**.

Quels impacts pour les entreprises artisanales du BTP ?

Réunion-Débats

Co-animée par **Maître DUMAS Tiffany**, *Droit des Affaires et Droit numérique* et **Malik DAHMAN**, *Phosphorus Technologies*

Jeudi 17 Mai 2018 à 18h00

dans les locaux de la CAPEB 83 à la Valette du Var

COUPON REPONSE : à nous retourner par:

Mail : d.crepin@capeb83.fr **OU** Téléphone : **04.94.14.72.62**

M/MME :

RAISON SOCIALE :

- Participera à la réunion du Jeudi 17 Mai à 18h00**
 Ne participera pas à la réunion - débats